

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1368

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

829 444 397 RCS Paris.

MAH NICE.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 11000000.00 EUR.

Adresse : 50, rue Taitbout, 75009 Paris.

Précédent propriétaire : 829 444 397 RCS Paris. **MAH NICE.**

Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : MAISON ALBAR HOTELS LE VICTORIA Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 50 rue Taitbout 75009 Paris Capital : 9000000.00 EUR Numéro unique d'identification : 828184069 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbée : MAH NICE Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 50 rue Taitbout 75009 Paris Capital : 11000000.00 EUR Numéro unique d'identification : 829444397 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 23170242.00 EUR - passif de 13663094.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : A l'effet de rémunérer les apports ainsi consentis à titre de fusion et compte tenu du rapport d'échange susvisé, la Société Absorbante procédera à une augmentation de capital d'un montant de 8.999.999 euros par voie de création de 8.999.999 actions nouvelles, lesquelles seront toutes attribuées à l'associé unique de la Société Absorbée. L'opération consistant en une fusion inversée, la Société Absorbante procédera également à une réduction de capital d'un montant de 8.999.999 euros par annulation des actions Maison Albar Hôtels Le Victoria auto-détenues suite à l'absorption de MAH Nice. Prime de fusion: 507.149€. Un boni de fusion sera inscrit au passif du bilan de Maison Albar Hôtels Le Victoria et sur lequel porteront les droits de tous les associés anciens et nouveaux de la société. . Date du projet commun de fusion : 30.06.2023. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société MAISON ALBAR HOTELS LE VICTORIA : 03.07.2023 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société MAH NICE : 03.07.2023 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..